

N°22/DEC/213

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR MONSIEUR FRANCK JAFFART D'UN SPECTACLE INTITULÉ
« LE PREMIER NOËL DE PERLE », LE 30 NOVEMBRE 2022 AU CENTRE DE
LOISIRS EUGÉNIE COTTON MATERNEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Monsieur Franck JAFFART – 15 rue Paul Vaillant Couturier 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Premier Noël de Perle », le 30 novembre 2022 à 10 heures 30, au centre de loisirs Eugénie Cotton maternel.

Article 2 : Il est fait appel pour ce faire à Monsieur Franck JAFFART, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 539,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 19 octobre 2022.

Le Maire,

Zenis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le **31 OCT. 2022**

31 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS